



Rapport n° 14	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

AVENANTS AU MARCHE CTA CODIS

Le projet de renouvellement et de modernisation du système d'alerte est notamment réalisé par le marché 34/2010 notifié le 23 novembre 2011 au groupement d'entreprises SOMEI-INTERGRAPH-SYSOCO pour ce qui concerne le lot n° 1.

La tranche conditionnelle 4 du lot 1 a été affermie le 20 janvier 2014 pour un montant de 1 102 650,00 € HT. Il s'avère qu'une solution technique moins onéreuse nous est proposée pour atteindre l'objectif fixé de sécurisation de l'alarme (BIPS) des sapeurs-pompiers volontaires lorsqu'ils sont sollicités pour participer à une intervention.

Il convient donc de prendre un avenant afin de ramener la tranche conditionnelle 4 du lot 1 à un montant de 104 167,89 € HT, et d'adopter la nouvelle répartition suivante entre les différentes entreprises :

SOMEI	INTERGRAPH	SYSOCO
54 413,00 € HT	1 275,00 € HT	48 479,89 € HT

Il s'avère également que le SDIS doit commander des travaux supplémentaires notamment :

- Augmenter les capacités d'enregistrement des communications téléphoniques sur les lignes 18
- Mettre en place une plateforme de formation
- Simplifier le processus d'intégration de la cartographie préparée par le service SIG dans le système d'alerte.

Pour ces travaux, le groupement d'entreprises SOMEI-INTERGRAPH-SYSOCO a réalisé un devis de 130 907,88 € HT répartis suivant :

SOMEI	INTERGRAPH	SYSOCO
106 853,21 € HT	4 755,50 € HT	19 299,17 € HT

Cet avenant cumulé au montant initial du marché de 3 109 509,99 € HT augmenterait de 4,2 % le montant du lot n° 1.

Le montant total de l'opération reste inchangé. Les prestations complémentaires nécessaires à la finalisation de l'opération feront l'objet d'une nouvelle mise en concurrence dans la limite du solde de l'enveloppe affectée à l'opération, soit 867 574,23 € HT.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

.../...

Vu le rapport n° 14 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot n° 1 avec le groupement d'entreprises SOMEI-INTERGRAPH-SYSOCO afin de lui confier des travaux supplémentaires pour un montant de 130 907,88 € HT réparti selon le tableau suivant :

SOMEI	INTERGRAPH	SYSOCO
106 853,21 € HT	4 755,50 € HT	19 299,17 € HT

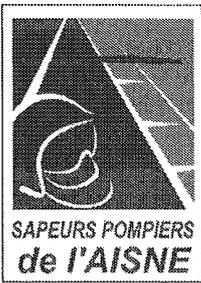
- d'autoriser la signature d'un avenant en diminution à la tranche conditionnelle 4 du lot N°1 avec le groupement d'entreprises SOMEI-INTERGRAPH-SYSOCO pour porter le montant à 104 167,89 € HT réparti selon le tableau suivant :

SOMEI	INTERGRAPH	SYSOCO
54 413,00 € HT	1 275,00 € HT	48 479,89 € HT

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 14	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	11
Votants :	11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

10 FEV. 2014

Le 27 janvier 2014 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20 décembre 2013, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, ~~Gérard DOREL~~, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur pompier professionnel officier~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Georges FOURRÉ, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

AVENANTS AU MARCHE CTA CODIS

Vu le rapport n° 14 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot n° 1 avec le groupement d'entreprises SOMEI-INTERGRAPH-SYSOCO afin de lui confier des travaux supplémentaires pour un montant de 130 907,88 € HT réparti selon le tableau suivant :

SOMEI	INTERGRAPH	SYSOCO
106 853,21 € HT	4 755,50 € HT	19 299,17 € HT

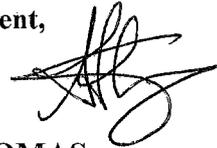
.../...

- d'autoriser la signature d'un avenant en diminution à la tranche conditionnelle 4 du lot N°1 avec le groupement d'entreprises SOMEI-INTERGRAPH-SYSOCO pour porter le montant à 104 167,89 € HT réparti selon le tableau suivant :

SOMEI	INTERGRAPH	SYSOCO
54 413,00 € HT	1 275,00 € HT	48 479,89 € HT

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Le Président,



Thierry THOMAS

